

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**  
**C.G.E.V.V. (Conduite et Gestion de l'Exploitation VitiVinicole)**  
**par apprentissage ou contrat de professionnalisation**

● **Objectifs de la formation :**

La formation et l'obtention du baccalauréat professionnel s'inscrivent dans un cursus de trois ans : de la classe de seconde professionnelle à la terminale professionnelle.

Il permet d'obtenir le niveau de qualification nécessaire pour s'installer sur un domaine viti-vinicole. Il permet aussi de devenir salarié viticole, chef de culture, agent de chai... Il permet enfin une poursuite d'étude en BTS.

Obtention du diplôme de BEPA travaux de la vigne et du vin (en deux ans) puis du Bac pro CGEVV

Cette formation peut être aussi suivie par le biais de la voie scolaire (voir fiche spécifique).

A noter : Ce diplôme confère la capacité professionnelle agricole nécessaire aux candidats à l'installation en agriculture. Il permet de bénéficier du Certiphyto "opérateur", "décideur", "conseil" et "mise en vente et vente de produits phytopharmaceutique".

● **Conditions d'inscription :**

**Public visé :**

- Personnes souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour s'installer sur un domaine viticole ou devenir salarié dans le domaine de la vigne et du vin ou poursuivre en BTS viticulture-oenologie ,
- Pour un contrat d'apprentissage : être âgé de 16 à 30 ans révolus (15 ans avec dérogation)
- Pour un contrat de professionnalisation : pas de limite d'âge
- Candidats scolarisés en 3ème : la classe de seconde professionnelle est accessible aux candidats ayant accompli la scolarité complète d'une classe de troisième de collège ou de l'enseignement agricole
- Candidats scolarisés en classe de seconde ou titulaire d'un CAPA : la classe de 1<sup>ère</sup> Bac CGEVV est la suite logique de la seconde professionnelle « Production » - Spécialité « Vigne et Vin ». Elle est aussi accessible après un CAPA métiers de la vigne et du vin ou une 2<sup>nd</sup>e pro d'un champ professionnel proche. Elle peut aussi être envisagée sur dérogation après une 2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique ou une 2<sup>nd</sup>e Pro ou un CAPA d'un autre champ professionnel
- Autres candidats : contacter l'établissement qui examinera s'il est préférable choisir une entrée en 1<sup>ère</sup> ou en seconde

**Démarches à suivre :**

- ✓ Prendre contact avec l'établissement qui proposera un entretien individuel. Il pourra aider dans la recherche d'un maître d'apprentissage et fournir les documents administratifs nécessaires
- ✓ Pour être admis le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation (ou être en cours de signature du contrat).
- ✓ Pour ne suivre qu'une partie de la formation ( pour un candidat qui a par exemple déjà validé un diplôme de même niveau mais d'une autre spécialité ) s'informer auprès de l'établissement
- ✓ Cette formation existe aussi en voie scolaire (voir la fiche d'information spécifique)

● **Organisation de la formation et obtention du diplôme :**

**Modalités d'alternance**

Deux à trois années de formation à raison, chaque année, de 20 semaines de formation (soit 700h en centre), 27 semaines en entreprise, 5 semaines de congés payés. : 3 jours de cours/semaine pendant 20 semaines, 5 jours de cours/semaine pendant 8 semaines + 27 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés

*Les périodes en entreprise sont programmées par semaine entière et en fonction de la saisonnalité de l'activité professionnelle. Le calendrier sera communiqué en juin. Cf. exemple de 2019-2020. En*

fonction du nombre d'apprentis un mixage des différentes années de formation peut être mis en place.

### Calendrier de l'alternance en 2019-2020

SEM	DBT	FIN	2nde VV	VV1	VV2	SEM	DBT	FIN	2nde VV	VV1	VV2
35	26-août	30-août	ent	ent	ent	06	03-févr	07-févr	11	11	11
36	02-sept	06-sept	ent (1j)	ent (1j)	ent	07	10-févr	14-févr	12	12	12
37	09-sept	13-sept	ent	ent	ent	08	17-févr	21-févr	ent	ent	ent
38	16-sept	20-sept	ent	ent	ent	09	24-févr	28-févr	ent	ent	ent
39	23-sept	27-sept	1	1	ent	10	02-mars	06-mars	ent	ent	ent
40	30-sept	04-oct	2	2	ent	11	09-mars	13-mars	13	13	13
41	07-oct	11-oct	3	3	1	12	16-mars	20-mars	14	14	14
42	14-oct	18-oct	ent	ent	2	13	23-mars	27-mars	ent	ent	ent
43	21-oct	25-oct	ent	ent	ent	14	30-mars	03-avr	ent	ent	ent
44	28-oct	01-nov	ent	ent	ent	15	06-avr	10-avr	15	15	15
45	04-nov	8-nov.	4	4	3	16	13-avr	17-avr	16	16	16
46	11-nov	15-nov.	5	5	4	17	20-avr	24-avr	ent	ent	ent
47	18-nov.	22-nov	ent	ent	ent	18	27-avr	01-mai	ent	ent	ent
48	25-nov	29-nov	ent	ent	ent	19	04-mai	08-mai	17	17	17
49	02-déc	06-déc	6	6	5	20	11-mai	15-mai	18	18	18
50	09-déc	13-déc	7	7	6	21	18-mai	22-mai	19	19	19
51	16-déc	20-déc	8	8	7	22	25-mai	29-mai	20	20	20
52	23-déc	27-déc	ent	ent	ent	23	01-juin	05-juin	21	21	21
01	30-déc	03-janv	ent	ent	ent	24	08-juin	12-juin	ent	ent	ent
02	06-janv	10-janv	9	9	8	25	15-juin	19-juin	ent	ent	ent
03	13-janv	17-janv	10	10	9	26	22-juin	26-juin	ent	ent	ent
04	20-janv	24-janv	ent	ent	ent	27	29-juin	03-juil	ent	ent	ent
05	27-janv	31-janv	ent	ent	10	28	06-juil	10-juil	ent	ent	ent

ent	5 jours entreprise
6	5 jours FA

#### **Le contenu de la formation :**

Une pédagogie résolument dynamique, tournée vers les projets et les situations professionnelles, par exemple:

↳ **Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) :**

Un module de commercialisation des vins permettant aux apprentis de participer à des actions commerciales avec l'exploitation du lycée

↳ **Activités pluridisciplinaires :**

Elles permettent d'associer plusieurs disciplines au service d'un même thème professionnel en valorisant le travail de groupe, les projets collectifs et les visites professionnelles (exploitations, coopérative, négociants...)

↳ **Etude d'un terroir :**

Découverte d'un terroir, les hommes, les produits, le savoir-faire. derniers vignobles explorées : les Côtes du Rhône septentrionales, la côte roannaise, le Bugey, la Savoie

↳ **Journée de l'installation:**

En partenariat avec les organisations professionnelles

↳ **Apprentissage de la conduite du tracteur**

↳ **Les enseignements dispensés permettent au diplômé d'obtenir le certiphyto**

**Volume horaire annuel**

Enseignements généraux	Seconde professionnelle	1ère et terminale professionnelle (total sur deux ans)
Français	50	90
Histoire Géographie	30	70
Anglais	50	80
Education Socio Culturelle	30	70
Documentation	0	30
Mathématiques	50	90
Physique Chimie	30	60
Biologie-Ecologie	10	60
Techniques Informatiques et Multimedia	20	30
Education Physique et Sportive	40	80
Sciences Economiques	20	0 (voir enseignement professionnel)
Enseignements professionnels	Seconde professionnelle	1ère et terminale professionnelle
Economie et gestion appliquée au domaine de la vigne et du vin	40	200
Agro-équipement	50	100
Agronomie	0	30
Viticulture-oenologie	140	280
Biologie-écologie appliquée au domaine de la vigne et du vin	40	Voir enseignements généraux
Module d'Adaptation Professionnelle ou Enseignement Professionnel à l'initiative de l'Etablissement	60	50
EIE (accompagnement, retour de phase....)	40	80

**Modalités d' obtention du diplôme**

➔ **BEPA** : Les apprentis peuvent valider un diplôme de BEPA (travaux de la vigne et du vin) en CCF (Contrôle en Cours de Formation) sur les deux premières années de formation (seconde et 1<sup>ère</sup> professionnelle)

➔ **BAC PRO CGEVV**: Le diplôme de BAC PRO est délivré à partir de CCF et d'épreuves terminales en fin de cycle.

**Résultats à l'examen**

session	2019	2018	2017	2016
<b>Bac pro CGEVV</b>	100%	75%	83%	80%

● **Après le bac pro CGEVV :**

**Insertion professionnelle**

Salarié viticole ou de cave (dans une exploitation viticole ou un groupement d'employeurs)

Installation comme chef d'exploitation viticole

**Poursuite d'études**

Après le baccalauréat professionnel CGEVV, les apprentis peuvent poursuivre leurs études :

- ➔ **BTSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) Viticulture et Œnologie
- ➔ **BTSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) Technico-Commercial Vins et Spiritueux
- ➔ **Autres BTSA**
- ➔ **Certificats de spécialisation**

**Devenir des diplômés 6 mois après la sortie du bac pro CGEVV (enquête février 2017)**

Poursuite d'études	<u>Emploi</u>	<u>Sans emploi</u>
<b>83%</b>	<b>17%</b>	<b>0%</b>